

PROJET DE TERRITOIRE
**DU GRAND
ALBIGEOIS**



I. LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AU COEUR DE NOTRE ACTION COLLECTIVE

L'Albigeois, une terre d'équilibres plus que jamais à consolider

1. Entreprises locales et innovation
2. Enseignement supérieur et Recherche
3. Faire le choix de l'Albigeois
 - a. L'offre foncière globale
 - b. Le mode d'intervention économique
 - c. L'économie sociale et solidaire
 - d. L'activité agricole et maraîchère
4. Fédérer autour d'une destination culturelle et touristique de référence
5. L'ouverture aux autres territoires

II. OBJECTIF 100 000 HABITANTS

Miser sur notre cadre de vie, marqueur de qualité et d'attractivité du territoire

A- Cadre de vie

1. Attirer les jeunes ménages et prendre en compte la diversité démographique, sociale et générationnelle
2. Réparer l'urbanisation et revitaliser les espaces de vie les plus fragilisés
3. Valoriser la diversité des espaces
4. Mettre en valeur le patrimoine
5. Préparer l'avenir en créant des réserves foncières

B- Offre de services

1. Pérenniser le tissu économique de proximité
2. Garantir une offre sanitaire et sociale de qualité
3. Inscrire l'université et la place de la jeunesse dans le paysage urbain albigeois
4. Faciliter et organiser les mobilités
5. Adapter nos services publics aux nouveaux besoins des populations
6. Conserver une armature d'équipements collectifs solide et moderne

III. FEDERER LES ENERGIES POUR UNE AGGLOMERATION CITOYENNE ET RESPONSABLE

1. Favoriser la vie collective et la vitalité du territoire
2. Stimuler la formation et l'acquisition de compétences
3. Associer efficacement les citoyens à la vie de la communauté albigeoise
4. Participer durablement à la transition écologique
5. Engager la transition énergétique du territoire



L'ESPRIT DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

Pour bâtir un projet de territoire ouvert, dynamique, ambitieux mais réaliste, des principes guides ont été retenus.

Sur la méthode, l'écriture du nouveau projet, dans le cadre d'un groupe de travail d'élus du bureau communautaire dédié à cette mission, a débuté par l'analyse précise du projet initial, afin de garantir la cohérence d'action dans la durée au bénéfice du territoire.

Sur le périmètre d'action, le projet est celui d'un bassin de vie de 84 000 habitants, du territoire de 17* communes, de la communauté d'agglomération et de l'ensemble des acteurs qui contribuent à sa vitalité. Il intègre à la fois la dimension intercommunale et communale. C'est dans cet esprit qu'il est pensé. Il est complémentaire des visions communales.

La qualité de vie pour les habitants est au centre du projet. Les racines du territoire, son histoire, ses habitants, son patrimoine, ses identités, sont autant de points d'appui pour aller de l'avant et permettre un développement raisonné et une organisation agile en phase avec les réalités locales, par définition évolutives.

Sur la temporalité, l'action territoriale nécessite pour produire des effets concrets de s'inscrire dans la durée et en cohérence avec les autres programmes stratégiques que mène la collectivité (PDU, PLUI, PLH notamment). Le travail de prospective doit cependant prendre en compte les exigences légales pour la réalisation des projets et les contraintes financières qui affectent le fonctionnement des collectivités.

Le projet de développement de l'Albigeois se déploie à horizon 2030.

Sa portée s'inscrit dans la continuité du projet d'agglomération de 2003, fondateur de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et dont les résultats sont tangibles.

* 16 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le territoire, confronté à de nouveaux enjeux, dispose aujourd'hui d'atouts importants pour poursuivre sa dynamique de développement.

Le projet d'agglomération de 2003 a permis à l'Albigeois de devenir la 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées et de soutenir un développement raisonné et harmonieux de son territoire.

Sur un plan socio-économique, l'Albigeois a connu une évolution démographique positive traduisant son attractivité dans le grand sud-ouest.

Les entreprises ont globalement réussi à conserver leurs emplois dans un contexte économique tendu et le territoire a veillé à structurer son tissu économique diversifié autour de filières innovantes pour accroître sa visibilité dans l'aire métropolitaine.

L'Albigeois a acquis une notoriété culturelle et patrimoniale incontestable, grâce à une politique de valorisation centrée sur la reconnaissance internationale du caractère universel et unique de la Cité épiscopale d'Albi.

Le tourisme s'est imposé comme un secteur économique important du territoire.

L'Albigeois est devenu une place étudiante bien identifiée, y compris au niveau national grâce à des effectifs en croissance constante, par l'obtention de résultats remarquables avec des taux de réussite significatifs et par la structuration d'équipes de recherche de pointe.

L'aménagement de haute qualité des espaces publics tant urbains que péri-urbains ou plus ruraux, assorti d'une offre de services publics étendue et attractive a amélioré le cadre de vie des habitants et soutenu la dynamique démographique.

Créer les conditions les plus favorables pour des relations sociales apaisées a été au centre des préoccupations des élus du territoire. Les évolutions sociétales accroissent le niveau des difficultés à résoudre pour réduire les fragilités dans certains espaces urbains.

L'attention portée à l'environnement s'est traduite par un traitement privilégié des espaces verts et naturels qui font la marque du territoire. La protection de la rivière a bénéficié d'un programme d'assainissement collectif sans précédent.

L'armature routière de l'Albigeois a fait l'objet d'efforts d'investissements de la collectivité.

Un programme particulièrement conséquent sur les infrastructures a ainsi été mené et a permis de donner aux Albigeois des conditions de mobilité favorables.

Les transports collectifs et les modes de déplacement doux ont été considérablement développés et permettent à notre agglomération moyenne d'être dotée d'un réseau performant à son échelle.

L'objectif d'excellence affirmé dans le cadre du projet d'agglomération de 2003 a servi de catalyseur pour oser des réalisations remarquables.

Le projet de territoire a vocation à souder les communes de l'agglomération et à favoriser le développement des coopérations intercommunales et l'intégration au niveau communautaire, dans le respect des identités communales. Il est un cadre de mobilisation des énergies positives du territoire.

Les 17 communes du territoire constituent une intercommunalité cohérente, sur un bassin de vie compact autour d'Albi, ville centre.

L'agglomération exerce aujourd'hui un haut niveau de compétences qui la place au rang de 2^{ème} communauté d'agglomération la plus intégrée de France en 2015. Ce niveau d'intégration permet la mise en œuvre d'un développement cohérent et solidaire du territoire albigeois. Il s'accompagne d'un mode de gouvernance et de gestion original basé sur la collégialité et la rapidité des processus de décision.

Le territoire s'est développé dans un cadre de **gouvernance consensuelle** permettant un fonctionnement intégré entre les 17 communes et le développement de l'intercommunalité.

Au regard du mode de représentation des élus du territoire à partir de la cellule de base formée par la commune, l'intercommunalité s'est appuyée sur les 17 exécutifs municipaux, respectant et conférant une place à part entière au niveau communal, tout en veillant à promouvoir une cohérence à l'échelle communautaire sur le plus grand commun dénominateur.

L'objectif des élus dans cette recherche de consensus est plus que jamais d'apporter simplicité pour l'habitant, lisibilité pour le citoyen et efficience pour le contribuable.

La mutualisation des services a été engagée en 2010. Les collectivités du territoire travaillent ensemble à la construction d'un service public local permettant de mutualiser les expertises ainsi que les ressources techniques et fonctionnelles à l'échelle de l'Albigeois.

L'optimisation des moyens dédiés au fonctionnement des services publics est un enjeu de qualité pour le cadre de vie et de sobriété pour la fiscalité locale. A partir d'un fonctionnement sous forme de plateformes collaboratives d'ingénierie et de ressources administratives (finances, ressources humaines, juridique); des services communs agglomération-communes ont été créés afin de fédérer les ressources fonctionnelles des communes et ont vocation à s'élargir dans le cadre du schéma de mutualisation.

▲ *L'unanimité recherchée dans chacune des décisions communautaires, la mise au point de chartes de bonnes pratiques pour définir la place respective de la commune et l'intercommunalité dans les processus internes de préparation des décisions délibératives mais également dans les dispositions de gestion courante, restent un objectif fort du territoire pour garantir sa trajectoire de développement et un outil de production du service public sobre et économe.*

▲ *Il faut veiller à la clarification des compétences en permettant que les responsabilités des acteurs publics soient bien identifiées, en tirant tous les bénéfices de la cohésion territoriale et institutionnelle.*

La relation citoyenne a été modifiée pour assurer la représentation au sein du bloc local. En 2014 a eu lieu la première élection sur scrutin de liste communale pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Toutes les communes disposent d'au moins un représentant dans les instances décisionnaires de l'agglomération que sont le conseil et le bureau communautaire.

Les communes ont transféré au niveau intercommunal des services importants du quotidien: voirie, propreté, collecte des ordures ménagères, éclairage public, PLUI....

Des évolutions législatives continuent d'accompagner le développement de l'intercommunalité en lui conférant de nouvelles responsabilités à compter de 2017 (loi Notre, loi ALUR notamment).

▲ *Outre les choix volontaires éventuels, de nouveaux transferts sont prévus par la législation (eau potable, office de tourisme, aire des gens du voyage, zones d'activités y compris commerciales).*

Le nouveau projet de territoire devra s'adapter aux évolutions du cadre légal d'intervention.

Les modifications du paysage institutionnel sont des paramètres importants dans la relation du territoire albigeois à son environnement. Cette dernière se caractérise notamment par la recherche de coopérations pertinentes avec les intercommunalités voisines et les métropoles régionales. La question du positionnement et des relations au sein de la nouvelle entité régionale Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est évidemment au cœur de la réflexion stratégique.

Le nouveau projet de territoire vise à conforter la dynamique du Grand Albigeois et ainsi lui permettre de s'inscrire, dans toutes ses composantes et atouts, au sein de la nouvelle grande région Occitanie.

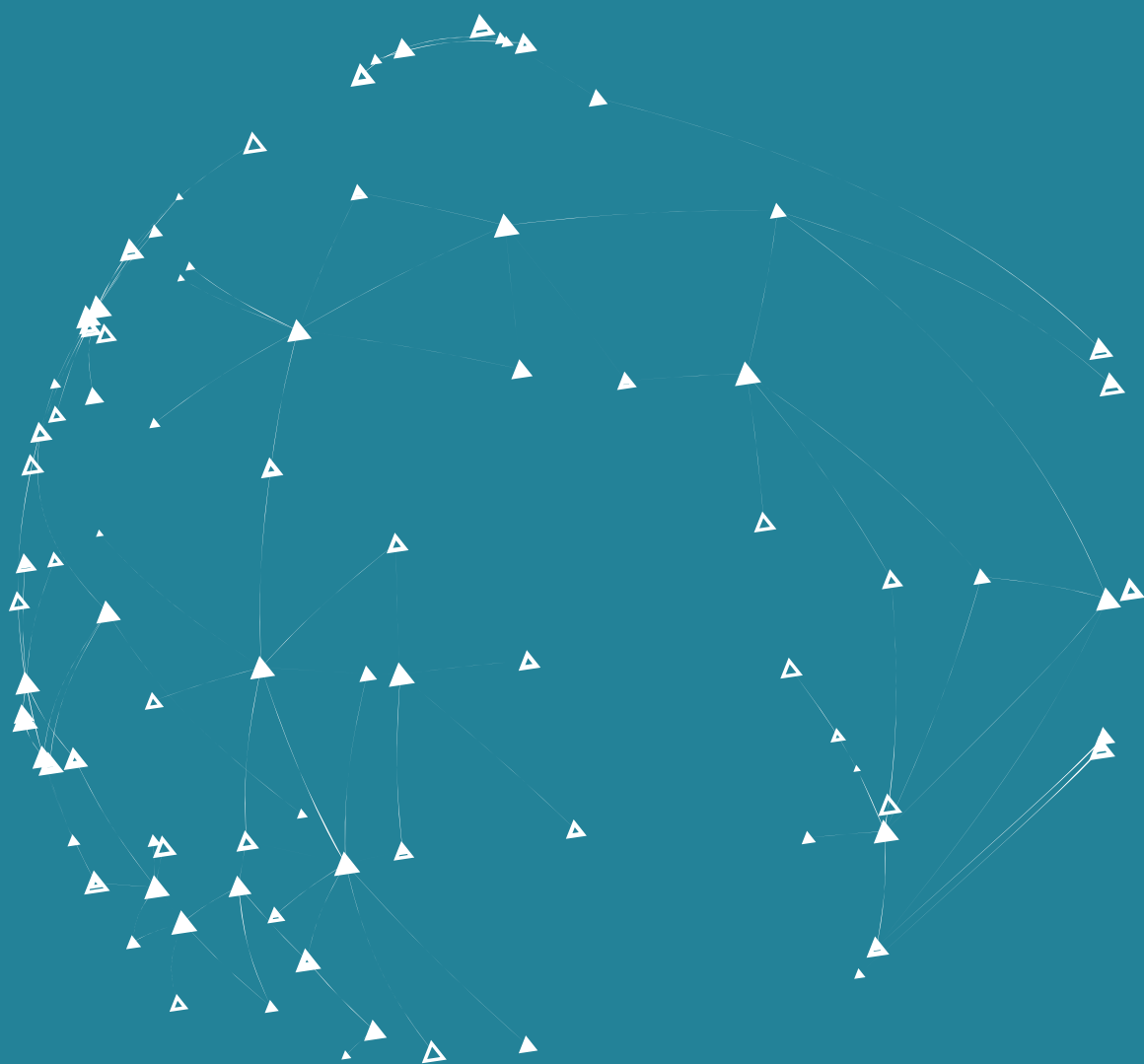
Si le Grand Albigeois était le pôle d'équilibre du nord de la région Midi-Pyrénées et la 2^{ème} agglomération, après celle de Toulouse, il doit maintenant prendre en compte la mutation de son environnement, géographique, administratif, juridique, pour poursuivre son développement dans le respect des orientations posées à son origine.

L'organisation et le fonctionnement de la coopération intercommunale sont en constante transformation du fait des lois successives qui modifient l'organisation administrative du territoire national.

Le territoire albigeois est aussi confronté à la mutation de son environnement du fait de la prise en compte par ses partenaires (Etat, région, département) de nouvelles aires de cohérence de référence pour la mise en œuvre de leur propres politiques de développement qui interfèrent sur le développement du Grand Albigeois notamment dans le cadre des contractualisations qu'ils proposent.

I- GRAND ALBIGEOIS 2030 : LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AU COEUR DE NOTRE ACTION COLLECTIVE

L'Albigeois, une terre d'équilibre plus que jamais à consolider





1. Entreprises locales et Innovation

L'attractivité de l'Albigeois s'est construite à partir de différents leviers.

Au terme du premier projet d'agglomération, les actions en matière économique ont mobilisé les plus importants financements de l'intercommunalité, qui a investi plus de 50 M€ sur la période 2005-2015.

Une stratégie volontariste a été menée en matière foncière et d'aménagements structurants, en cohérence avec les intercommunalités voisines dans le cadre d'un schéma territorial des infrastructures économiques (STIE), prenant appui sur la RN 88, dans un objectif de connexion routière efficace avec la métropole.

Le Grand Albigeois s'est plus particulièrement mobilisé pour développer une économie de la connaissance, faisant de l'innovation un moteur de développement du territoire en créant notamment la technopole qui regroupe:

- le parc technopolitain Albi-InnoProd
 - un hôtel d'entreprises (fin 2012)
 - une halle technologique InnoProd, dédiée à la mécatronique et aux systèmes embarqués, et abritant des acteurs du transfert de technologie tels que le Critt (début 2014)
 - une halle technologique VALTHERA, dédiée aux énergies biomasse (début 2016)
 - une zone d'activités économiques dédiée aux entreprises innovantes de 46 hectares à terme

- l'association technopolitaine Albi-InnoProd, outil de promotion des savoir-faire, fédérant tous les acteurs du développement économique et du transfert de technologie du territoire.

Le territoire albigeois dispose désormais d'une offre centrée sur des **filières à fort potentiel de développement**, en relation avec les domaines d'excellence des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie présents sur le territoire, et s'inscrivant dans les stratégies régionales économiques (pôles de compétitivité):

- biomasse-énergie
- nouveaux matériaux
- mécatronique, robotique, productique

Pour favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises à partir de projets issus du territoire plusieurs dispositifs complémentaires les uns des autres sont dorénavant proposés en fonction du stade d'évolution de la structure:

- couveuse innovation InnoProd Start
- incubateur de Mines Albi
- pépinière d'entreprises Albisia
- hôtel d'entreprises

Le FabLab est également un nouvel outil que la collectivité pourra utilement promouvoir afin d'**accroître le potentiel d'innovation local** : c'est la vocation d'InnoProd Lab, qui fédère un FabLab associatif à destination du grand public et un FabLab plus spécifiquement dédié aux entreprises sous l'égide de Mines Albi.

Plus que jamais, la préservation des équilibres doit être prépondérante dans l'action publique de notre agglomération, même si l'innovation doit rester le marqueur de la stratégie de développement économique du territoire.

La géographie, le statut et les fonctions de pôle d'équilibre de l'Albigeois ayant évolué dans la nouvelle région, notre objectif commun est de garder un rôle d'acteurs de l'attractivité territoriale, devant permettre au territoire d'occuper une place de référence dans la dynamique régionale.

L'Albigeois est depuis toujours dans une logique de coopération avec son environnement.

▲ *Le développement technopolitain pourra s'enrichir de partages avec les structures technopolitaines voisines dans le Tarn et dans l'aire métropolitaine.*

▲ *Des initiatives visant à promouvoir l'innovation auprès du grand public (au-delà de la logique des FabLab) ou de groupes de population en particulier (jeunes par exemple) seront à initier.*

L'ambition de ce projet est également de permettre la modernisation du tissu économique local par l'innovation pour aider les entreprises du Grand Albigeois à conquérir de nouveaux marchés.

Plus que jamais, il convient de démontrer aux chefs d'entreprises qui font notre économie et notre attractivité que le territoire est fier de leur réussite et qu'il continuera à l'accompagner.

Le soutien au Businova développé par l'entreprise SAFRA est un exemple de cette volonté d'aider au développement de l'innovation made in Albigeois.

▲ *Il s'agira d'amplifier la capacité d'accompagnement de projets innovants par prospection au sein du territoire et appels à projets à visée plus externe, pour le développement de nouveaux produits conçus en Albigeois.*

▲ *Il s'agira de mobiliser l'ensemble des partenaires locaux, institutionnels et privés, sur cet enjeu afin que l'expérimentation de techniques innovantes puissent irriguer les espaces et équipements les plus divers.*

▲ *Cette logique de territoire d'expérimentation se manifestera au travers de lieux dédiés à la présentation et l'exposition de nouvelles technologies et nouveaux produits ou de manière virtuelle.*

▲ *Le territoire cherchera à offrir une première « référence commerciale » à ces entreprises qui font le pari de l'innovation pour les aider à s'ouvrir à de nouveaux marchés et essayer.*

▲ *Il s'agira de compléter l'offre d'hébergement par un hôtel d'activités sur le parc technopolitain InnoProd, en privilégiant un portage privé.*

▲ *L'extension de l'hôtel d'entreprises pourra être nécessaire en fonction des capacités d'hébergement disponible. Cette extension figurait au plan d'aménagement d'ensemble initial retenu par la collectivité dans le concours d'architecture et son implantation en sera ainsi facilitée au moment opportun. Cette perspective demeure pertinente à horizon du projet de territoire pour 2030.*

Au-delà de la priorité forte assignée à l'innovation, compte tenu de son statut de territoire moyen et de son tissu économique très diversifié, le Grand Albigeois a conduit et continuera à mener une stratégie de développement économique d'équilibre, autour de trois orientations :

- l'accompagnement des entreprises existantes dans leur développement
- l'émergence de nouvelles entreprises à vocation industrielle ou de services
- l'implantation d'entreprises extérieures au territoire

▲ *Une intervention publique plus ciblée est aujourd'hui privilégiée dans une logique d'optimisation des moyens et des résultats.*

▲ *Dans l'accompagnement des entreprises existantes, le focus sera mis notamment sur les entreprises susceptibles de devenir des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) à moyen terme.*

En effet, cette typologie d'entreprises est structurellement la plus créatrice d'emplois durables, comme le confirment les modèles allemands ou suisses et de nombreuses études internationales. Les entreprises de ce type d'ores et déjà implantées en Albigeois ont en commun d'avoir un potentiel de développement important et d'avoir un centre de décision local.

L'appui à l'émergence de nouvelles entreprises vise à favoriser le renouvellement du tissu économique en disposant d'entreprises positionnées sur les secteurs de demain et filières technopolitaines. L'implantation d'entreprises en provenance d'autres territoires est une conséquence directe d'une attractivité territoriale accrue. Elle permet un accroissement net du taux d'emploi en créant des activités qui ne sont pas initialement liées au territoire.

▲ *Cet accompagnement s'appuiera prioritairement sur les outils déjà mis en place par le Grand Albigeois, à savoir la technopole, la couveuse innovation InnoProd Start et les plateformes technologiques InnoProd Tech notamment.*

▲ *La capacité pour les entreprises en développement d'assurer leurs recrutements hors du territoire pour certaines compétences spécifiques demeure liée*

à la possibilité pour le territoire de continuer à être attractif, afin de pouvoir permettre d'assumer la concurrence avec les territoires métropolitains, pour lesquels l'engouement des jeunes diplômés et des CSP+ est une réalité.

Dans le même ordre d'idée, la capacité d'emploi pour le conjoint/la conjointe sera un facteur déterminant du choix d'implantation de la résidence des salariés sur le territoire: nous devons donc, par la recherche d'un développement économique équilibré entre tous les secteurs d'activités, permettre autant que faire se peut l'offre d'emploi pour les conjoints.

Les nouvelles énergies et en particulier l'hydrogène font partie des filières émergentes sur le territoire, et sont notamment investies par des acteurs économiques de la mobilité.

▲ *Il s'agira de permettre un développement de cette filière qui n'est soutenable à l'échelle de la collectivité au regard des moyens de R&D conséquents à déployer que s'il est intégré à l'échelle régionale. La pérennisation de l'activité de la SEM Eweer'Hy'Pole sera nécessaire compte tenu de son implication dans le développement de cette filière et de l'intérêt croissant qu'elle représente pour les entreprises innovant dans ce domaine.*

L'innovation, dans toutes ses dimensions, restera résolument un axe prioritaire du projet de territoire en matière économique.

A l'horizon 2030, le Grand Albigeois aura vocation à s'affirmer comme un acteur de l'innovation de référence.

2- Enseignement supérieur et recherche

Un enseignement au plus haut niveau de qualité possible, qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur est recherché, et le territoire albigeois a été très actif dans la mise en place de structures et d'équipements qui ont participé à accroître son attractivité dans ce domaine.

Le triptyque enseignement supérieur-recherche-innovation constitue un axe majeur de la stratégie de développement du territoire avec 18 établissements post-bac et plus de 5 800 étudiants, 13 équipes de recherches et 2 plateformes technologiques labellisées (PFT Rascol et PFT GH2O Fonlabour) qui ont généré en 2013, 223 contrats industriels d'un chiffre d'affaire global de 5,77 M€. Le Grand Albigeois soutient activement le développement de ce pôle ESRI :

- avec le Département du Tarn au sein du syndicat mixte Sup'Albi Tarn.
- avec l'Etat et la Région dans le cadre du contrat du site universitaire signé en juin 2013 : un comité opérationnel de site fédère l'ensemble des établissements d'ESR de l'Albigeois. Il est co-piloté par le Grand Albigeois et Mines Albi.
- dans le cadre du CPER 2015-2020 en participant à divers programmes d'investissement.

Cela représente une affectation de crédits communautaires très conséquente en direction de l'enseignement supérieur et recherche albigeois, même si la priorité donnée à l'aide à l'investissement obligera à maîtriser l'implication de la collectivité en matière de soutien au fonctionnement.

Attirer des chercheurs, des entrepreneurs, des créateurs ne peut s'entendre sans une mobilisation cohérente des acteurs du territoire pour permettre à ceux qui en ont déjà fait le choix d'y demeurer et de trouver des conditions de vie et de travail stimulantes.

Les atouts du site albigeois reposent sur :

- la qualité, la complémentarité et la structuration de l'offre de formation assurant ainsi la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur,
- le dynamisme, la montée en puissance et la performance de la recherche et du transfert de technologies, notamment au sein du parc technopolitain Albi-InnoProd, promouvant ainsi une économie de l'innovation,
- la qualité de la vie étudiante.

▲ *L'offre de services ou d'activités à destination des étudiants sera un élément clé de la poursuite de son attractivité pour atteindre une masse critique représentative à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.*

Le nombre d'étudiants est important rapporté à la population totale de l'agglomération (6%). Pour autant la population universitaire n'a pas encore atteint une taille qui lui permettrait d'être immédiatement perceptible dans la vie de la cité. Ce ressenti est accentué par l'éloignement relatif des deux campus, même si le regroupement début 2016 des IFSI sur le site de Champollion contribue à renforcer la visibilité de ce site.

▲ *L'enjeu de développement du site enseignement supérieur et recherche albigeois passe par une visibilité renforcée des campus.*

Un nouveau statut d'Institut national universitaire vient d'être conféré à l'université Jean-François CHAMPOLLION, lui permettant la délivrance des diplômes et facilitant la définition des formations proposées.

▲ *Le développement universitaire jusqu'aux plus hauts niveaux de formations (Master 2) est un axe fort du projet du territoire.*

▲ *Son lien avec le tissu économique est à étoffer pour que l'université soit un lieu de diffusion de l'esprit entrepreneurial.*

Mines Albi tient, quant à elle, une place spécifique au niveau régional et national, son objectif est d'accueillir 1 000 étudiants en 2020.

Les actions de Mines Albi notamment pour son ouverture à l'international et l'atteinte de son objectif d'effectifs sont inscrites dans le projet du territoire en faveur de l'économie de la connaissance.

▲ *La dynamique de recherche doit être confortée pour étendre les domaines de recherche appliquée au bénéfice des acteurs du territoire (entreprises, collectivités) et pour impulser **une culture de l'innovation** au sein des entreprises. Cette dynamique concourra ainsi au développement de l'offre de formation.*

▲ *La collectivité veillera à la visibilité de cette offre de formation en direction des acteurs économiques notamment pour favoriser **l'insertion professionnelle** des jeunes diplômés et contribuera à l'information des familles en actualisant un guide des formations et des compétences supérieures sur le territoire.*

▲ *La promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiants constituera un axe de travail complémentaire pour renforcer une culture de l'innovation en Albigeois. L'objectif de 1% d'étudiants créateurs d'entreprises pourrait être un objectif porté par l'ensemble des acteurs du territoire tarnais, derrière la bannière Tarn'up.*

▲ *Il pourra être mises en œuvre des actions de **fidélisation des anciens étudiants** albigeois, potentiels créateurs d'entreprises et importants relais d'opinion. L'enjeu majeur réside dans la capacité à permettre des parcours professionnels de qualité dans les entreprises du territoire pour tous ses jeunes diplômés.*

3- Faire le choix de l'Albigeois

a. L'offre foncière globale

La stratégie de développement économique d'équilibre s'est concrétisée par une offre foncière globale, offrant une réponse sur tous les segments économiques (entreprises tertiaires, entreprises d'innovation, entreprises traditionnelles et industrielles).

La collectivité a prolongé, dès 2003, la poursuite de la maîtrise foncière, l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités Albigopôle. Elle a créé un nouvel ensemble cohérent, zone d'intérêt régional (ZIR), composé de deux pôles d'activités complémentaires et fonctionnant en synergie :

- Albi-InnoProd à Albi, à proximité du centre-ville et de Mines Albi
- Eco²Rieumas, à Marssac-sur-Tarn, en entrée ouest d'agglomération, a été conçue pour accueillir des activités et des industries complémentaires des filières installées sur Albi-InnoProd et requérant une proximité plus immédiate avec l'aire métropolitaine toulousaine du fait de sa connexion avec l'axe autoroutier.

La tranche 1 d'aménagement de la ZIR est en cours de commercialisation ; le Grand Albigeois poursuivra l'aménagement de la tranche 2 afin de **constituer des espaces fonciers prêts à l'emploi**, pour répondre à la demande des entreprises à l'horizon du projet de territoire 2030.

▲ *L'agglomération restera en veille sur les terrains dont la vocation économique pourrait venir en cohérence avec les zones en cours de commercialisation, notamment sur l'axe RN 88. Le portage foncier pourra s'exercer par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) dont l'Albigeois est partie prenante.*

▲ *Au-delà des espaces programmés et en cours de commercialisation, l'aménagement de nouveaux terrains économiques reste un enjeu stratégique à l'échelle des 15 ans à venir, compte tenu de l'offre actuellement ou potentiellement disponible.*

Il importe dans ce cadre que les collectivités territoriales (Région et Département) assurent la promotion des espaces économiques existants et ne viennent pas porter atteinte à cette commercialisation par le portage de projets disproportionnés ou pouvant faire écran aux projets de l'agglomération albigeoise notamment.

- ▲ *Afin de prendre en compte l'activité des entreprises installées en dehors des zones communautaires, la mise à niveau des zones d'activités plus anciennes sera engagée afin d'apporter un niveau de qualité approchant.*

La loi Notre confie aux communautés d'agglomération à horizon 2017 la gestion de l'ensemble des zones économiques de son territoire, qu'elles soient tertiaires, artisanales, industrielles ou commerciales, ce qui va conduire de facto la collectivité à revenir sur la notion d'intérêt communautaire qu'elle avait définie pour cibler son action sur les zones économiques de plus de 20 hectares, excluant jusqu'à présent de son périmètre d'intervention les zones commerciales.

- ▲ *Le champ d'action du service développement économique va devoir intégrer la gestion de nouvelles zones dans un futur proche, la question des moyens pour exercer cette mission élargie sera posée en lien avec les modalités selon lesquelles les communes assuraient cette fonction et les relations avec les entreprises. Une cartographie précise des zones sera à réaliser.*

- ▲ *La mise en place d'une signalétique d'ensemble des zones d'activités sur le territoire sera un volet immédiat d'intervention de l'agglomération pour une première mise en cohérence de l'offre économique.*

b. Le mode d'intervention économique

La collectivité devra, dans le futur, s'interroger sur l'équilibre entre :

- intervention directe, pour accompagner des projets économiques,
- intervention indirecte, par la création d'infrastructures notamment.

- ▲ *Le cadre légal ayant confié un rôle prépondérant aux Régions en matière économique, le Grand Albigeois adaptera son mode d'intervention en concertation avec le niveau régional et en cohérence avec ses ambitions de soutien à l'emploi local.*

- ▲ *Conscient des enjeux de l'insertion par l'économie, en lien avec les dispositifs portés par les autres acteurs institutionnels, le territoire poursuivra le partenariat financier et humain privilégié avec les structures d'insertion qui permettent aux personnes en difficulté de s'intégrer sur le marché du travail.*

Une attention particulière est portée à l'établissement de liens étroits et constructifs avec le tissu économique local et à une bonne appréhension des dynamiques économiques par l'ensemble des décideurs : cela s'est concrété

tisé par l'édition d'une newsletter économique, par des rencontres avec les acteurs économiques, par la participation du Grand Albigeois aux réseaux économiques locaux.

- ▲ *La relation avec les acteurs du monde économique sera à préserver et à poursuivre par des rencontres à privilégier dans une perspective de meilleure connaissance réciproque des besoins et attentes des entrepreneurs.*

La contribution albigeoise au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le projet économique de territoire seront établis en concertation avec les acteurs économiques et sociaux.

- ▲ *Il s'agira d'amplifier cette relation par la mise en place d'un **contrat de confiance avec le monde économique pour l'accès à la commande publique** qui pourra se traduire par une forme de « Business Act » sur le modèle du dispositif mis en place sur la métropole toulousaine. Cet engagement complètera l'attention prioritaire portée par les collectivités du territoire aux politiques d'investissement public. **Investir au plus haut niveau soutenable**, dans le respect des équilibres budgétaires et de maîtrise de la dette, demeure une orientation forte du projet de territoire.*

Une stratégie de **promotion du territoire et de communication économique ciblée** reste un enjeu majeur de la réussite du développement du territoire.

- ▲ *Cette action de promotion est à amplifier, et des moyens continueront à être consacrés à cet enjeu, tout en mesurant leur efficacité dans un contexte de resserrement des finances publiques et de **volonté des élus de sobriété fiscale**.*

L'existence d'équipements permettant l'organisation de foires-expositions est également un atout pour le territoire.



A partir d'une cohésion interne au territoire monde économique/décideurs politiques, pourra se conduire une démarche plus intégrative vers l'extérieur, se fondant sur une identité albigeoise et la volonté du monde économique de participer à son affirmation.

▲ *Il pourrait ainsi se constituer un cercle économique du Grand Albigeois, constitué d'acteurs économiques ayant un lien fort avec l'Albigeois, partenaire pour la définition des actions de promotion économique du territoire et vecteur de ses atouts vers l'extérieur, notamment pour des actions de soutien à l'export si elles s'avéraient pertinentes.*

▲ *Le Grand Albigeois devra dimensionner son organisation pour assumer ses fonctions de référent économique, partenaire privilégié et guichet mutualisé pour l'entreprise sur le territoire albigeois.*

c. L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire a pour caractéristiques la proximité, un emploi non délocalisable et l'utilité sociale.

Porteur de valeurs sociales et environnementales, c'est un secteur d'intérêt local que l'agglomération albigeoise a souhaité accompagner, compte tenu de sa place dans le tissu économique, en complémentarité de l'économie traditionnelle (notamment en matière d'emplois), et des perspectives de développement potentielles de microprojets non délocalisables.

▲ *Le Grand Albigeois poursuivra son action dans ce domaine, en mettant particulièrement l'accent sur le côté économique des projets portés par les acteurs, et en promouvant, lorsque cela s'avère pertinent, le modèle économique coopératif dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou de l'agriculture.*

▲ *Cette accompagnement se fera en lien notamment avec la politique de la ville et en veillant à mesurer régulièrement les effets des actions publiques menées, dans le cadre d'appels à projets ou par la mise en œuvre d'une plateforme DéclicÉthic de financement participatif dédié.*

▲ *En matière d'économie sociale et solidaire, les initiatives favorisant les circuits courts feront l'objet d'une attention particulière.*

d. L'activité agricole et maraîchère

Elle reste bien présente sur le territoire : 187 entreprises ou exploitations relèvent de ce secteur. Elle est liée à la dimension de ruralité de l'Albigeois et présente dans la

majorité des communes, participant à l'identité du territoire et à la qualité de ses paysages.

▲ *L'agglomération entend valoriser sa place, préserver ce lien et permettre le maintien du tissu économique agricole existant.*

En 2005, le Grand Albigeois a fait le choix de doter la profession d'équipements adaptés au fonctionnement d'un marché aux bestiaux à Albi. La gestion est confiée par délégation de service public, avec le soutien de la collectivité.

L'activité maraîchère a fait la renommée de certaines communes et s'adapte parfaitement à la topographie de plaines alluviales en bordure de la rivière Tarn.

Les communes se sont impliquées pour le maintien de cette activité agricole : une politique particulièrement volontariste au profit de l'agriculture urbaine est conduite par la ville d'Albi qui a mis en place une Zone d'Aménagement Différé sur les 73 hectares des espaces de Canavières.

▲ *Il conviendra d'amplifier ces efforts et de rendre lisible et rentable la vocation maraîchère du territoire. Un partenariat pourra être recherché avec l'intercommunalité voisine de Tarn et Dadou qui dispose d'un dispositif de couveuse pour les activités agricoles.*

▲ *Une attention particulière mérite d'être portée à l'économie circulaire sur le territoire ; l'agglomération et les communes s'engageront dans la promotion des circuits courts, et encourageront les initiatives économiques locales.*

Le monde agricole est soumis à l'adaptation des exploitations aux normes environnementales. Cela relève d'une responsabilité de préservation de l'environnement à laquelle la collectivité est attentive. Elle ne saurait être mise en œuvre sans prise en compte des enjeux économiques (maintien d'un secteur d'activités) et sociaux (préservation des racines et pratiques rurales), au sens même des 3 piliers du développement durable au service desquels le territoire inscrit son action.

▲ *Le développement de la méthanisation agricole pourra être envisagé, dans la mesure où cette technique permet aux exploitations de traiter et valoriser leurs déchets dans le respect des normes environnementales. Une veille particulière sera portée sur ce secteur d'activités.*

4- Fédérer autour d'une destination culturelle et touristique de référence

L'excellence patrimoniale de notre territoire est confortée par un environnement naturel, rural et urbanistique permettant d'inscrire la dimension touristique comme un secteur économique majeur pour l'ensemble de l'agglomération.

L'Albigeois est une terre d'histoire exceptionnelle, forte d'un patrimoine bâti unique avec ses monuments chargés d'histoire et autres signatures architecturales contemporaines :

- Palais de la Berbie (abritant le musée Toulouse-Lautrec réinventé)
- Cathédrale Sainte-Cécile
- Grand théâtre des Cordeliers (imaginé par Dominique Perrault)
- Château, église du Carla à Castelnau de Lévis
- Notre Dame de la Drèche
- Eglises Saint Pierre et Saint Michel, Tour de l'horloge de Lescure d'Albigeois,
- Centres-bourgs anciens, Cité épiscopale et quartiers anciens d'Albi
- Pigeonniers, lavoirs, moulins dans les zones rurales et les bourgs
- Bâti industriel ancien (site du Saut du Tarn à Saint-Juéry)

Le rayonnement international d'Albi et de son agglomération, autour du Musée Toulouse-Lautrec et de la cathédrale Sainte-Cécile, a été renforcé par l'inscription, en 2010, de la Cité épiscopale d'Albi sur la liste du patrimoine mondial.

Ce classement par l'Unesco a donné une impulsion déterminante pour le développement touristique de l'Albigeois qui dispose dorénavant d'une renommée et d'une attractivité qui en font un des fers de lance du tourisme en Occitanie.

La ville d'Albi et le Grand Albigeois ont décidé de poursuivre sur cette voie en obtenant en 2015 une demande d'inscription de la Mappa Mundi au registre Unesco Mémoire du monde.

Albi s'est engagée depuis de nombreuses années pour le développement de l'activité touristique, et conduit, à partir de la Cité épiscopale, une politique globale qui associe de manière transversale les composantes de son patrimoine historique avec un cadre urbain et naturel singulier et une

richesse culturelle reconnue dans le domaine de l'art et du spectacle vivant.

Les retombées économiques de cette activité touristique impactent de multiples secteurs d'activités (commerces, restauration, hôtellerie notamment) et ont été à l'origine du développement de nombreux projets économiques, d'ores et déjà créateurs d'emplois.

L'aménagement de centres bourgs ou de centre-villes par les différentes communes du territoire procède de la même volonté de valoriser le patrimoine et les paysages pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Les événements sportifs d'envergure et les festivals portés par les communes offrent également des potentiels importants pour accroître la visibilité du territoire et son attractivité touristique ainsi que son activité de congrès.

▲ *Dans ce sens, des projets importants seront réalisés dans les prochaines années :*

- *création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn, avec aménagements urbains en rive gauche et aménagements d'accueil pour les événements et les loisirs en rive droite,*
- *aménagement de parcs relais reliés par transports en commun et liaisons douces.*

▲ *La montée en puissance des modes de déplacements doux accompagnera efficacement le développement de l'activité touristique.*

▲ *De même, l'enseignement supérieur sera un levier de cette démarche volontaire.*

▲ *L'objectif du territoire est d'être reconnu comme une destination à part entière pour le tourisme culturel, événementiel et d'affaires, dont la notoriété sera susceptible de profiter aux territoires voisins et à l'ensemble de la région.*

La dynamique importante créée en matière culturelle par les communes, notamment autour du Grand Théâtre des Cordeliers à Albi, permet d'élargir l'activité en direction des congrès et du tourisme d'affaires, tout comme elle permet de soutenir la dynamique d'économie résidentielle du territoire par une offre culturelle accrue favorisant une toujours meilleure qualité de vie.

La réalisation de l'espace urbain des Cordeliers autour de la construction du Grand Théâtre, des cinémas et de la médiathèque Pierre Amalric montrent l'engagement fort pour la création d'un quartier culturel au cœur de la cité albigeoise.

5- L'ouverture aux autres territoires

a. Les territoires voisins

Le Grand Albigeois travaille depuis plusieurs années avec les communautés de communes des Monts d'Alban, du Villefrancois et du Centre Tarn dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT).

Il a impulsé et collabore avec les territoires voisins pour la mise en œuvre d'une réponse concertée et solidaire pour l'accueil des grands passages dans l'arrondissement nord du Tarn.

▲ *Le développement des relations avec les intercommunalités voisines sera donc poursuivi.*

▲ *En fonction des projets des intercommunalités, des modes de coopération pourront être mis en place pour conforter le développement cohérent de cet espace.*

Des échanges d'ingénierie pourront être réalisés en fonction des compétences développées au sein des intercommunalités.

▲ *La rivière est un marqueur du territoire albigeois et tarnais; la logique de cours d'eau pourra étoffer le programme de partenariat avec les intercommunalités voisines dans une dimension environnementale, paysagère mais également touristique.*

b. La métropole toulousaine

Pour assurer son développement et sa place dans la nouvelle région, le Grand Albigeois a décidé de s'investir dans la dynamique métropolitaine toulousaine et participe ainsi activement à l'association du dialogue métropolitain de Toulouse - avec les agglomérations de l'actuelle région de Midi-Pyrénées ainsi que celle de Carcassonne – qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse qui regroupe 1,8 M d'habitants.

c. La région Occitanie

Le Grand Albigeois, territoire de vie cohérent, solidaire et fortement intégré, situé sur un axe de communications important favorise l'ouverture aux autres territoires de la Région.

Le site albigeois d'enseignement supérieur notamment travaille en lien avec les autres sites de Midi-Pyrénées et

sur une stratégie de développement en cohérence avec les besoins du territoire (dans les domaines techniques et de santé par exemple) et ses dynamiques d'innovation et de compétitivité.

▲ *Il convient de nous adapter à la nouvelle communauté éducative et universitaire de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.*

▲ *Même s'il en existe déjà dans de nombreux domaines, les partenariats avec les territoires de Castres-Mazamet et du Grand Rodez, partenaires naturels du Grand Albigeois, devront être renforcés notamment dans les domaines culturels, économique, et de l'enseignement supérieur.*

▲ *Dans le nouveau contexte régional, le Grand Albigeois a vocation, notamment en cohérence avec le périmètre d'action des pôles de compétitivité ou dans une logique de mise en réseau de recherche et d'innovation, à nouer des liens avec toutes les agglomérations dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Il engagera ainsi des relations avec la métropole montpellieraine pour s'ouvrir à la partie méditerranéenne de la région.*

d . L'international

L'ouverture internationale est repérée comme un enjeu particulier.

La vitalité des partenariats et jumelages soutenus par les communes pourra être renforcée, au bénéfice de l'économie touristique, des potentialités d'export et de relations commerciales des entreprises locales et des populations.



II. GRAND ALBIGEOIS 2030 : OBJECTIF 100 000 HABITANTS

Miser sur notre cadre de vie, marqueur de qualité et d'attractivité
du territoire





Le modèle urbanistique développé en Albigeois s'appuie sur la formation d'unités de vie de qualité, dotées d'un niveau de services satisfaisant, correctement reliées entre elles et avec les centres de services principaux.

Ces espaces de vie ont été identifiés comme une unité pertinente pour l'action publique et ont bénéficié depuis 2003 d'actions menées sur tout le territoire :

- quartiers dans les zones de grande densité urbaine,
- bourgs en zone péri-urbaine,
- nouveaux espaces à constituer progressivement en zone rurale.

Le modèle albigeois d'urbanisme vise à assurer un équilibre entre les générations et leur renouvellement, entre des conditions sociales différentes, entre des personnes plus autonomes ou plus dépendantes tout en accueillant les différences de cultures, de nouveaux habitants et en intégrant les personnes en difficulté ou en risque d'exclusion.

Il exclut toute uniformisation et privilégie la prise en compte des diversités des modes d'habitat pour la vitalité de l'ensemble du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, le Plan Climat-Energie Territorial et bientôt le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont autant d'outils pour développer ce modèle d'urbanisme.

Un objectif d'attractivité et d'équilibre démographique est recherché : le territoire albigeois bénéficie d'une évolution positive de sa population mais qui présente une tendance à un certain tassement. L'action sur le cadre de vie est au service des habitants et d'une dynamique démographique. Conforter le cadre de vie du Grand Albigeois demandera d'intervenir sur tous les sujets qui intéressent la vie quotidienne des familles et favorisent la cohésion sociale et l'emploi. Cela suppose également que l'Etat et les différentes institutions (organismes sociaux et/ou de santé) maintiennent le maillage des services publics locaux.

A- Cadre de vie

1. Accueillir de nouvelles familles et prendre en compte la diversité démographique, sociale et générationnelle supposent une diversité de l'habitat et des conditions d'accès au logement.

Les actions menées dans le cadre du premier Programme Local de l'Habitat ont permis de créer et de soutenir une offre diversifiée et adaptée, notamment par la réalisation de logements locatifs sociaux et la réhabilitation de logements privés anciens (OPAH communautaires centre bourgs et quartiers d'Albi).

▲ *Le nouveau Programme Local de l'Habitat poursuivra ces objectifs (offre diversifiée, évolutive et adaptée aux nouveaux besoins) en tenant compte du scénario de perspective démographique retenu par l'agglomération, basé sur le maintien des jeunes familles dans l'Albigeois, et prévoyant une population de 95 000 habitants en 2030, obtenue par l'installation de 100 nouvelles familles par an, ce qui nécessiterait la création de 650 logements par an.*

▲ *L'agglomération favorisera la diversité de l'offre sur le territoire en intervenant sur le foncier et en mettant en place une aide à l'accession au logement.*

▲ *Au-delà des questions de filières de formation et du lien avec le tissu économique, le territoire, toujours plus concerné par le devenir et les conditions de vie de ses jeunes, poursuivra l'accompagnement des étudiants, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle par des actions à définir en fonction de leurs besoins en matière de logement et de mobilité notamment.*

2. Réparer l'urbanisation et revitaliser les espaces de vie les plus fragilisées

C'est un enjeu pour l'équilibre territorial.

Le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020, signé en juillet 2015, participera à l'objectif de développement équilibré d'espaces de vie cohérents et de solidarité. Il concerne trois quartiers prioritaires d'Albi : Cantepau, Lapanouse-Saint-Martin et Veyrières-Rayssac. Les quartiers de Saint-Juéry n'ont pas été retenus dans la nouvelle géographie de la politique de la ville, mais la commune est partie prenante au nouveau contrat de ville au titre de « quartier de veille active ».

▲ *La mise en œuvre du contrat de ville, et notamment celle de ses piliers « cohésion sociale » (et) « cadre de vie et renouvellement urbain », alimentera la réflexion sur les actions à réaliser dans le cadre du présent objectif.*

Le quartier de Cantepau a par ailleurs été retenu d'intérêt régional par l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Ce quartier représente 4,4% de la population d'Albi et 25% des logements sociaux construits dans les années 1970-1980 à Albi.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau est porté par le Grand Albigeois et la ville d'Albi. Il se fixe pour objectif que ce quartier soit appréhendé de manière plus positive par les habitants et les usagers dans le cadre d'un développement global et cohérent de la rive droite de l'agglomération.

▲ *Ce projet sera mis en œuvre sur la durée du présent projet de territoire. Le partenariat le plus large est recherché pour permettre la meilleure efficacité possible, dans la mesure où les moyens des collectivités ne pourront pas être concentrés que sur ce seul volet.*

▲ *La notion de territoires fragilisés est prise dans son acception large ; ainsi les préoccupations rurales de maintien des exploitations agricoles ou de reprises des activités sont à traiter également.*

3. Valoriser la diversité des espaces

Le diagnostic du **Plan de paysages**, destiné à valoriser la diversité des espaces dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire, repère dix enjeux majeurs :

- La préservation des reliefs marquants et des points de vue face à l'avancée de l'urbanisation,
- L'intensification des nouvelles opérations de construction et la prise en compte des reliefs et des paysages,
- Le maintien de paysages agricoles diversifiés et leur adaptation au contexte péri urbain,
- La requalification des entrées de ville et des linéaires commerciaux,
- L'évolution des zones d'activités vers des quartiers d'activités de qualité,
- La reconquête des vallons affluents comme continuités écologiques et paysagères à l'échelle de la communauté d'agglomération,
- La reconquête des espaces publics et traversées urbaines, au bénéfice de la convivialité et des modes doux,

- La réappropriation du Tarn et de ses rives comme artère principale de la communauté d'agglomération,
- Le développement du réseau de circulations douces notamment pour les trajets quotidiens,
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti remarquable.

Le territoire albigeois concilie un centre urbain très dense et une partie plus rurale. Dès sa création, le choix a été fait de la préservation des liens entre le monde rural et le mode de vie citadin. La photographie la plus évocatrice de cette réalité est la mitoyenneté du marché aux bestiaux avec l'école des Mines et la technopole.

▲ *Il est nécessaire de continuer à travailler les liens entre ces différents espaces et le territoire doit encourager tout ce qui est de nature à permettre de maintenir cette pluralité.*

▲ *L'objectif économique est le maintien des exploitations agricoles existantes ainsi que des activités intermédiaires qui y sont étroitement associées (coopératives agricoles). Modernité, urbanité et ruralité doivent rester étroitement et harmonieusement associées dans l'Albigeois.*

4. Mettre en valeur le patrimoine

Le patrimoine est un trait saillant du riche passé Albigeois, dans une dimension et des usages contemporains, qu'il s'agisse du patrimoine bâti, environnemental, culturel (ancien et moderne). Fait exceptionnel, Albi bénéficie de deux inscriptions par l'Unesco (au patrimoine de l'humanité pour la Cité épiscopale et au registre Mémoire du monde pour la Mappa Mundi). D'autres sites ou biens remarquables sont présents sur le territoire.

Le patrimoine est et reste pensé, dans son cadre vivant, pour son appropriation par les habitants et leur mobilisation pour le respect de son intégrité. C'est véritablement une culture locale du patrimoine qui est visée. Les collectivités disposent d'une expertise patrimoniale en interne et peuvent agréger diverses compétences techniques pour une approche qualitative d'ensemble.

▲ *Le patrimoine de l'albigeois est un capital que les collectivités du territoire doivent veiller à préserver tout en l'inscrivant dans la « contemporanéité » et en permettant des usages variés (centres historiques et bourgs anciens notamment).*

▲ *Comme dans le cadre du travail de la ville d'Albi avec l'École Européenne de l'art et des matières, la spécificité patrimoniale de l'Albigeois pourrait soutenir un pôle d'activités et d'industries créatives après analyse des potentialités.*

- ▲ *Le patrimoine naturel du Grand Albigeois, en particulier autour de la rivière Tarn, est une thématique restant encore à investir compte tenu de l'importance du cours d'eau et de sa relative discrétion dans le paysage urbain.*

5. Préparer l'avenir en créant des réserves foncières

La capacité de bénéficier d'un outil de planification foncière permettant une stratégie territoriale cohérente et globale est fondamentale pour le développement du territoire: l'habitat, les zones économiques, les zones de loisirs et l'organisation des déplacements rendent nécessaire la maîtrise du foncier.

- ▲ *Des outils communs pour une stratégie foncière doivent être mis en place au niveau du territoire. L'adhésion à un EPFL tarnais participera à la réalisation de cet objectif.*

B- L'offre de services

1. Pérenniser le tissu économique de proximité

Si l'aménagement de zones commerciales de périphérie correspond à des modes de consommation qu'on ne peut ignorer, et que ces zones contribuent, d'une certaine manière, à l'équilibre de l'offre commerciale et de l'emploi qui peut y être associé, le maintien et le renforcement du **tissu économique de proximité** dans les espaces de vie cohérents sont une nécessité absolue.

La présence et le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité dans les quartiers sont des priorités pour l'aménagement harmonieux et l'attractivité du territoire.

- ▲ *Plus que jamais, la recherche d'équilibre devra guider les choix des collectivités en matière d'aménagements commerciaux dits de périphérie.*
- ▲ *Le commerce de cœur de ville et de centre bourg fait l'objet d'une attention particulière. Des actions ont été menées ou sont en cours pour assurer le maintien des commerces dans certaines communes. Le*

développement du commerce de centre-ville peut bénéficier de l'ouverture autorisée le dimanche en « zone d'affluence touristique exceptionnelle et d'animation culturelle permanente » obtenue par la ville d'Albi.

- ▲ *Les marchés et l'accueil des producteurs locaux, sous les formes les plus diverses -régulières ou événementielles-, devront rester des réponses pertinentes en termes de services face à la désertion des commerces de bouche dans certains centres urbains mais également en termes de transition économique en permettant le développement de circuits courts. En facilitant les débouchés, il s'agit permettre le développement d'activités de maraîchage, tout comme les filières agricoles de qualité.*

2. Garantir une offre sanitaire et sociale de qualité

Les établissements de santé albigeois ont bénéficié d'investissements conséquents et constituent un secteur d'emplois prépondérant du territoire.

- ▲ *Il conviendra de consolider la place sanitaire albigeoise. En lien avec les évolutions de la démographie médicale au plan national, certaines spécialités sont sous dotées et les délais d'attente s'avèrent de plus en plus élevés. La qualité de l'offre de soins doit être préservée, son évolution et son ancrage local doivent être favorisés. L'équilibre public/privé doit être maintenu pour assurer la meilleure couverture médicale du territoire.*

Concernant les services à la petite enfance, grâce à des équipements collectifs publics et privés récemment réalisés, l'offre est variée et la couverture des besoins aujourd'hui satisfaisante. Un relais d'assistantes maternelles organisé par le Grand Albigeois permet de conforter l'offre pour la garde des jeunes enfants en lien avec les structures communales.

- ▲ *Il conviendra d'anticiper les besoins nouveaux pouvant se faire jour en lien avec l'objectif d'accueil de nouvelles familles sur le territoire. Il serait également nécessaire d'adapter l'offre d'accueils de jeunes enfants aux changements des modes et horaires de travail. Cependant, la contrainte financière pourra peser sur les choix des collectivités.*

Le territoire dispose d'une armature de centres communaux d'action sociale permettant la mise en œuvre des solidarités et qu'il faudra maintenir.

3. Inscrire l'enseignement supérieur et la place des jeunes dans le paysage urbain

Cet enjeu de cadre de vie urbain rejoint les logiques d'attractivité. L'installation des établissements d'enseignement supérieur est récente. Albi accueille la plus jeune école des Mines et la plus récente université.

▲ *La place et l'identification d'un ou de campus dans le tissu urbain et son (leur) ouverture sur la cité sont à renforcer pour y inscrire plus fortement encore la fonction universitaire.*

▲ *Ce volet doit être pris en compte dans la réflexion concernant les aménagements futurs d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-ville en lien avec le point d'échanges intermodal existant sur la place Jean-Jaurès.*

4. Faciliter et organiser les mobilités

Au regard de sa topographie particulière et de sa place dans le système des grandes liaisons régionales, cette orientation est et restera une préoccupation constante de l'Albigeois.

→ **Les infrastructures routières** constituent un axe majeur d'intervention des collectivités sur le territoire.

Le maintien de la sécurité et de la qualité de la voirie est un souci constant du Grand Albigeois et des communes qui lui en ont transféré la compétence en 2010. L'intervention en matière de voirie s'inscrit dans le programme d'investissement pluriannuel de la collectivité.

▲ *La mise en œuvre d'un schéma de la voirie dont les modalités restent à définir peut s'avérer pertinente.*

Les pénétrantes font également l'objet d'une attention particulière, tant pour fluidifier les circulations avec les espaces tarnais environnants que pour donner un visage attractif aux entrées de l'agglomération qui marquent son identité. Le plan de paysages pourra donner des orientations sur le traitement des entrées d'agglomération.

▲ *Véritable colonne vertébrale départementale entre les deux pôles économiques majeurs du Tarn, la RD 612 est un axe important reliant Albi à Castres et, au-delà, à Montpellier: l'efficacité et la sécurité de cette liaison départementale doivent être accrues grâce à des aménagements appropriés, notamment en entrée d'agglomération.*

▲ *La poursuite de sécurisation de la RD 999 devra prendre en compte la connexion efficace des communes de Cambon, Cunac et Saint-Juéry en entrée d'agglomération.*

▲ *De manière générale, l'accent sera mis sur le traitement des entrées d'agglomération.*

La collectivité a marqué sa détermination à développer une connexion efficace à la métropole toulousaine en poursuivant sans relâche l'objectif de doublement de la RN 88 dans sa traversée de l'agglomération, de Marssac-sur-Tarn jusqu'à Lescure d'Albigeois. Elle a accepté d'être le premier financeur de l'aménagement de cet axe routier national qui a nécessité plusieurs opérations d'envergure :

- la mise en voie express de la RN 88 entre Albi et Marssac-sur-Tarn,
- le doublement de la rocade d'Albi,
- la sécurisation d'une première partie de la RD 999 en agglomération.

▲ *La mise en sécurité de la RN 88 sur la commune de Lescure d'Albigeois est programmée dans le cadre du Programme de modernisation des itinéraires, intégré dans le CPER 2015-2020.*

La mise en deux fois deux voies de la rocade étant achevée, le réseau viaire est maintenant délesté de fonctions de transit qui altéraient son organisation et sa fluidité.

→ Parce que la vision de la mobilité va au-delà de son armature routière, **le plan de déplacements urbains de l'Albigeois**, engagé de manière volontaire, va fixer les orientations de l'agglomération pour une mobilité apaisée.

▲ *L'essor des déplacements doux est une volonté affirmée de la collectivité pour accroître leur part modale à 7% à horizon 2030.*

▲ *Les points d'entrée et de sortie de la rocade (Albi Caussels) et de la RN 88 (Marssac-sur-Tarn, Lescure d'Albigeois) sont prioritaires pour réaliser des aires de co-voiturage et multimodales en cohérence avec le plan de déplacements urbains.*

▲ *La mise en service de la passerelle sur le Tarn participe de cette ambition. La qualité architecturale de l'ouvrage d'art vise à renforcer l'attractivité du territoire en offrant un nouvel attrait aux visiteurs.*

▲ *La construction d'un 4^{ème} pont urbain sur le Tarn est également abordée dans le cadre du plan de déplacements urbains afin de déterminer son fuseau de pertinence. Sa prise en compte dans le plan local*

d'urbanisme intercommunal créera les conditions réglementaires adaptées à un tel projet pour permettre sa réalisation. Sans préjuger du portage financier et du calendrier; il importera compte-tenu du niveau d'un tel investissement de tenir un discours réaliste et responsable vis-à-vis des populations.

→ **Sur le plan ferroviaire**, l'amélioration de la desserte par le rail entre Albi et Toulouse doit encourager l'attractivité albigeoise. La liaison grande vitesse Toulouse Bordeaux Paris est attendue.

▲ *L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-ville est un projet majeur, pour permettre, au-delà des enjeux de mobilité, la structuration d'un nouveau quartier à fort potentiel au cœur de la ville centre.*

→ **La desserte aérienne** de l'Albigeois est assurée depuis l'aéroport Toulouse-Blagnac pour les lignes nationales et internationales, à partir de l'aéroport du Causse à Castres vers la capitale et quelques autres destinations.

▲ *La connexion efficace à l'aéroport, à un coût raisonnable, est un enjeu pour nos habitants comme nos visiteurs. La région pourrait prendre des initiatives dans ce domaine au regard des nouvelles compétences qui lui sont dévolues, à défaut la collectivité en sa qualité d'autorité organisatrice des transports pourra s'impliquer directement pour la bonne réalisation de cette desserte.*

L'aérodrome d'Albi-Le Séquestre est adapté aux exigences de l'aviation de loisirs, de tourisme et peut répondre à toutes les spécificités du tourisme d'affaires.

▲ *Cet équipement pourra également être encouragé dans son rôle au service de la formation dans le cadre du développement d'une filière en lien avec les métiers du secteur aéronautique.*

▲ *Des projets à vocation économique pourraient par ailleurs être développés, notamment en lien avec les filières régionales de l'aéronautique, afin de faire émerger grâce aux potentialités de ce site de nouveaux produits, métiers et services innovants.*

5. Adapter nos services publics aux nouveaux besoins des populations

L'adaptation de nos services publics aux nouveaux besoins de nos populations est une nécessité première pour la qualité de vie en Albigeois. Les efforts d'ores et déjà entrepris dans cette direction doivent continuer à être soutenus en les optimisant pour faire face à un contexte de resserrement des finances publiques.

→ Desserte numérique

Les attentes de la population sont fortes dans ce domaine où les pouvoirs publics locaux doivent composer avec l'initiative d'un opérateur privé.

Depuis 2011, l'ensemble du territoire albigeois dispose d'une solution d'accès à l'ADSL, complétée, dans de rares cas, par une solution satellitaire. La mise en service sur le territoire de 11 NRAZO (nœuds de raccordement en zone d'ombre) a permis d'améliorer l'accès au haut-débit de près de 6 000 foyers.

Parallèlement, un grand chantier a été engagé pour créer un réseau communautaire indépendant, reliant 125 bâtiments communaux et communautaires par fibre optique. Ce réseau est développé en fonction des travaux de voirie et d'assainissement. Il participe à la mutualisation d'outils informatiques, à l'amélioration de l'offre de services à la population (médiathèques) et aux communes (système d'information géographique).

Dans le cadre de ses missions d'aménagement numérique, le Grand Albigeois prépare aussi l'arrivée du très haut débit, en profitant des travaux d'aménagement du territoire, pour construire des réseaux de fourreaux enterrés qui faciliteront le déploiement de la fibre optique chez l'habitant (FTTH).

▲ *Il s'agira de mobiliser l'opérateur privé Orange sur ses engagements pour la couverture numérique des grands albigeois.*

→ Réseau de transports en commun

Le territoire reste très mobilisé pour développer la part des transports collectifs dans les déplacements urbains des grands albigeois. A la suite d'un important programme de développement, le réseau compte 145 km de lignes régulières sur 11 communes dont les trajets ont été simplifiés avec fonctionnement en Transport A la Demande en heures creuses sur certaines lignes, 3 lignes de transport à la demande sur 6 communes et 1 service de transport de personnes à mobilité réduite ainsi que 14 services scolaires.

Le réseau de transports urbains a intégré les premiers parkings-relais d'entrée d'agglomération dès leur création avec une desserte en lignes à haute fréquence.

- ▲ *L'évolution du réseau des transports, sa hiérarchisation et son optimisation sont intégrées au plan de déplacements urbains volontaire avec un objectif de part modale de 5 % et une fréquentation annuelle de 1,8 M de voyageurs en 2020.*

→ Services publics d'assainissement et d'eau potable

L'assainissement a connu une évolution très importante par la création d'un réseau structurant mis en œuvre en lien avec la mise aux normes de la STEP de la Madeleine à Albi pour répondre aux besoins futurs de l'agglomération. Depuis 2010, l'exploitation de l'ensemble des ouvrages et équipements d'assainissement est assurée directement par une régie publique d'assainissement.

- ▲ *Il s'agira de maintenir une qualité de service en maîtrisant le coût usager.*
- ▲ *De nouvelles STEP sont en cours d'aménagement sur la zone d'activités Albipôle à Terssac ou en projet à Marssac-sur-Tarn pour prendre en compte l'évolution de l'habitat et les besoins des zones d'activités économiques de l'agglomération.*

Concernant l'alimentation en eau potable, la compétence sera à terme exercée au niveau intercommunal dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe.

- ▲ *Une nouvelle station de l'eau potable mutualisée à l'échelle de 4 communes doit voir le jour. Cet équipement sera exploité par l'agglomération. Des optimisations pourront ainsi être obtenues dans le cadre d'une régie unique permettant la facturation de l'eau et de l'assainissement.*
- ▲ *La qualité de la ressource eau, à coût maîtrisé, est un enjeu majeur du projet de territoire.*

→ Services publics de collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères a connu des modifications importantes : le tonnage de collecte sélective a doublé depuis 2003, avec une augmentation très significative de la collecte en points d'apports volontaires, y compris sous forme enterrée pour tenir compte des aspects esthétiques.

L'enjeu du service public de collecte réside dans son optimisation en termes de coûts à l'utilisateur et de niveau qualitatif.

- ▲ *La modernisation à poursuivre doit s'inscrire dans les logiques de développement durable intégrant :*

- la réduction à la source pour le papier
- la promotion du compostage individuel
- l'utilisation d'engins décarbonés.

- ▲ *L'initiative citoyenne et l'expérimentation seront recherchées.*

- ▲ *L'objectif, dans la ligne du programme national 2014-2020 de prévention des déchets, est la réduction de 7% des quantités de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020. La solution de traitement retenue devra s'appuyer sur des technologies pérennes et ne pas contrevenir à l'objectif de réduction des déchets à la source.*

→ La propreté des espaces publics

Attente forte de la population, ce service demeure un enjeu associé de premier plan, en lien avec l'objectif de cadre de vie attractif.

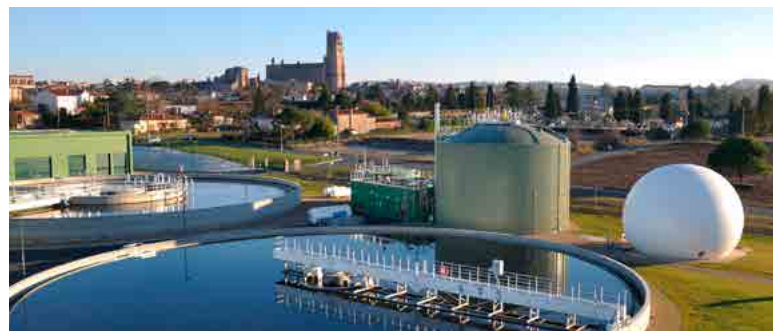
- ▲ *Le territoire y apportera un effort soutenu.*

6. Conserver une armature solide et moderne d'équipements collectifs

L'offre d'équipements publics est actuellement conséquente, grâce à l'engagement des collectivités du territoire et à l'aide des partenaires financiers dans le cadre des politiques contractuelles.

Au titre du précédent contrat d'agglomération, ont été créés ou aménagés des équipements de proximité, des équipements sportifs, des équipements culturels. Ce volet a constitué la priorité du territoire en termes d'intervention publique.

- ▲ *Des équipements sont en cours de réalisation (sportif à Marssac-sur-Tarn et Terssac ; culturel à Puygouzon, familial à Albi) et en projet (Lescure d'Albigeois et Albi).*
- ▲ *Le territoire restera mobilisé pour affiner son offre d'équipements attractifs participant à son rayonnement et répondant aux besoins restant à couvrir.*



III. GRAND ALBIGEOIS 2030 : FEDERER LES ENERGIES POUR UNE AGGLOMERATION CITOYENNE ET RESPONSABLE





Les femmes et les hommes du territoire sont au cœur du projet: ils en sont le moteur comme la finalité. Il n'est de développement raisonné qu'au service de ceux qui vivent et font vivre le territoire. Il s'agit de favoriser la qualité de vie des habitants en Albigeois, de permettre leur épanouissement en veillant à ce que les choix d'équipements et de services soient soutenables pour la fiscalité locale. L'échelle de notre territoire suppose d'adapter au bon niveau l'offre de services, sur des standards qualitatifs appropriés aux modes de vie et d'habitat divers qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux.

1. Favoriser la vie collective et la vitalité du territoire

Le ferment identitaire de l'Albigeois, dans sa pluralité, est utile au dynamisme communautaire. Il est à mobiliser sans excès ni exclusivité et dans une logique d'ouverture pour favoriser la reconnaissance, le rayonnement et l'attractivité du territoire.

De nombreux événements culturels, sportifs, associatifs et économiques sont organisés chaque année dans le Grand Albigeois par les communes, l'agglomération ainsi que par les différents acteurs institutionnels et privés du territoire. Leur diversité est un atout incontestable.

L'attachement aux racines rurales est prégnant au sein de notre territoire (à dominante et) fortement influencé par les dynamiques urbaines.

- ▲ *Il s'agit de maintenir l'harmonie entre ces deux dimensions, d'entretenir les liens qu'elles ont pu tisser notamment par la préservation des espaces et identifiants ruraux, mais aussi par la présence des activités maraîchères dans la ville ou la pratique des jardins partagés.*

2. Stimuler la formation et l'acquisition de compétences

Moteur pour le développement personnel et professionnel de toutes les catégories de population et tout au long de la vie, cette approche a également une dimension stratégique pour favoriser « l'énergie positive du territoire », c'est-à-dire l'envie et la capacité des habitants à se mobiliser, à participer et à créer de nouvelles richesses économiques, culturelles ou sociales.

- ▲ *L'e-learning présente des potentiels à exploiter. Dans ce cadre, l'accès aux nouvelles technologies, via l'internet, doit être facilité.*

18,76 % de la population du Grand Albigeois ont moins de 18 ans. Une population jeune en nombre important est une chance pour un territoire.

- ▲ *Le territoire restera particulièrement mobilisé pour répondre aux besoins particuliers de ses jeunes.*

- ▲ *Pour leur permettre de rester dans l'Albigeois durant leurs études, accueillir les jeunes des territoires voisins, la carte des formations doit rester très étendue jusqu'au plus haut niveau afin que soient possibles des parcours de formation complets dans les domaines les plus variés et en adéquation avec les besoins de l'activité économique (services, industries).*

L'acquisition de compétences ne se limite pas au champ professionnel. Il est donc important de favoriser les initiatives proposant de nouveaux moyens d'accès à la connaissance, à la compréhension de l'environnement social, économique, culturel, associatif pour soutenir le développement personnel et favoriser la participation à la vie collective de la communauté albigeoise.

L'e-administration est un enjeu fort pour les administrations du territoire qui sont fortement engagées dans sa mise en place et son développement. Il est cependant indispensable de prendre en compte le risque de fracture numérique pour une partie de la population.

- ▲ *Ainsi est-il nécessaire de favoriser la mise en place d'actions de formation aux outils numériques et de permettre l'accès à l'internet pour tous. Le réseau des médiathèques est un vecteur important de cette stratégie et doit continuer à agir dans ce domaine, en offrant des possibilités d'acquisitions de compétences novatrices et étendues.*

▲ *L'agglomération restera particulièrement attentive aux notions de desserte numérique, et notamment au respect des engagements de l'opérateur.*

▲ *Elle facilitera l'accès à l'information utile et sera active pour permettre, y compris par l'expérimentation, au territoire de bénéficier et de tirer le meilleur parti des améliorations technologiques.*

La vitalité des relations sociales est porteuse d'image pour attirer des nouvelles populations désireuses d'un cadre de vie stimulant et de nouvelles solidarités. Elle est également un point d'appui pour faciliter la cohésion sociale entre les différents groupes de population.

3. Associer efficacement les citoyens à la vie de la communauté albigeoise

La participation citoyenne, résolument affirmée et permettant historiquement un dialogue continu entre les habitants et les collectivités du territoire (sites internet institutionnels, réunions d'informations sur des projets importants, réunions publiques, conseils de quartier...), est aussi rendue obligatoire pour la mise en place de nouvelles politiques contractuelles notamment dans le cadre de la politique de la Ville.

▲ *Les moyens sont à adapter pour poursuivre l'émergence d'un territoire que l'on peut qualifier de « 3.0 » par référence à des technologies et des usages en devenir et aux interactions qu'elles rendent possibles. Un prérequis réside dans les possibilités et les modes d'accès pour tous les publics, y compris ceux qui n'ont pas encore adopté des e-comportements.*

▲ *Tous ces moyens doivent permettre aux habitants de participer plus activement et efficacement. Cette démarche nécessitera la poursuite de la mobilisation importante des élus du territoire et de leurs collaborateurs pour que l'expression des personnes éloignées des formes traditionnelles de la représentation citoyenne soit possible.*

4. Participer durablement à la transition écologique

La préservation de l'environnement est une responsabilité à assumer pour les générations futures. Les collectivités du territoire, par leurs investissements sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité, ont démontré leur volonté d'agir pour un développement raisonné.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois, approuvé en 2011 et en révision pour la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement, le plan de déplacements urbains initié dès 2011 de manière volontaire et en cours de finalisation, le schéma directeur cyclable communautaire et le plan climat énergie territorial mis en place 2013, sont autant de guides pour l'action locale.

Les engagements du SCoT visent notamment à la préservation :

- de la ressource sol et des terres agricoles,
- de la ressource eau,
- des éléments structurants de la biodiversité (prise en compte de la trame verte et bleue)

La protection de la biodiversité est partie intégrante des pratiques de la collectivité.

→ La norme du « **Zéro Phyto** » a été appliquée avec conviction et en anticipation sur son application obligatoire. Les usages des services techniques d'entretien de la voirie sont modifiés. Le concours des habitants est sollicité pour procéder à un arrachage manuel des mauvaises herbes dans la mesure où l'augmentation des effectifs de la collectivité a été écartée pour ne pas peser sur la fiscalité des ménages.

▲ *L'objectif du zéro phyto est tout à la fois celui des services publics et des particuliers pour produire des effets durables sur la faune et la flore en Albigeois.*

▲ *Les efforts de la collectivité publique ne sont performants que s'ils sont prolongés par des actions dans la société civile. Instaurer une dynamique de responsabilisation citoyenne et collective, fondamentale en matière environnementale, est l'objectif poursuivi. Les initiatives les plus variées seront envisagées pour faire adhérer la population à la non utilisation des produits phytosanitaires pesticides et développer des solutions sans pesticides, mais plus*

largement pour promouvoir des pratiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

Un travail a été mené en 2014 sur l'identification des secteurs à enjeux en matière de préservation de la biodiversité sur le territoire.

- ▲ *Il pourra être utilement repris dans le futur document d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui devra être établi à compter de 2020 et dans les actions du plan Paysage de l'Albigeois en cours de définition.*

→ Le territoire entend concilier **la préservation des sites naturels** et leur fréquentation par les habitants.

La rivière Tarn est un élément important des problématiques ressource eau et biodiversité. C'est également un lieu de vie et de loisirs de ses habitants. Cela repose sur une implication particulière des collectivités riveraines de la rivière Tarn.

- ▲ *Sa gestion sur le territoire albigeois doit être organisée en lien avec tous les territoires traversés par le Tarn et dans le cadre d'une gouvernance maîtrisée par les acteurs de premier rang que sont les collectivités maîtres d'ouvrage et en charge de la planification urbaine.*

- ▲ *La communauté albigeoise entend exercer cette prérogative efficacement, dans le prolongement de ses résultats en matière de qualité de rejets et de traitement des effluents permis par la nouvelle station d'épuration réalisée dans le secteur de Pratgraussals. Les réalisations pour l'amélioration de qualité de la ressource eau et de la biodiversité continueront à allier performance environnementale et insertion paysagère.*

- ▲ *La rivière fera l'objet d'un programme d'actions ciblé.*

→ L'approche albigeoise de **la transition écologique et énergétique** intègre le développement des mobilités actives (marche, vélo).

Depuis 2010, l'agglomération aménage des voies piétonnes et cyclables en site propre et prolonge sur l'ensemble du territoire les initiatives volontaristes des communes. Le schéma directeur cyclable pour l'Albigeois a retenu cinq orientations :

- développer des axes forts interurbains (Marssac-Terssac-Le Séquestre-Albi, Albi-Saint-Juéry et Albi-Puygouzon),
- développer les continuités sur le territoire d'Albi

notamment le long de la rocade, les traversées nord-sud,

- développer les infrastructures de mobilité à vélo, internes aux communes,
- développer les dispositifs de stationnement,
- s'assurer de la cohérence technique des aménagements sur le territoire communautaire.

Le Grand Albigeois souhaite être un terrain d'expérimentation et de développement de la mobilité vélo. Actuellement, la part du mode de déplacements à vélo est de 3,4 %, supérieur aux autres agglomérations de même taille. Des actions existent déjà (bourse aux vélos, formation pour les adultes et les élèves de l'enseignement primaire, location de vélos à l'Institut universitaire Champollion)

- ▲ *Des aides à l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique seront envisagées. L'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2020, une part modale de 5 %, et de 7 % à horizon 2030.*

La création d'une passerelle piétonne et cyclable entre le centre historique d'Albi et la rive droite du Tarn est en cours de concrétisation. Cet ouvrage est tout à la fois une réponse aux enjeux de mobilité de l'agglomération et de gestion et valorisation de la Cité épiscopale d'Albi. Il contribuera à la réduction des flux de véhicules dans le cœur d'Albi et à un meilleur fonctionnement de la cité et des liens inter-quartiers de part et d'autre du Tarn.

- ▲ *Son impact sera analysé finement en matière de mobilité notamment.*

L'enjeu des circulations douces réside également dans la capacité à offrir des conditions de déplacements favorables en continuité et sécurité pour les piétons.

- ▲ *La marche sera encouragée :*
- *en ville par la création de sentiers urbains jalonnés pour certains itinéraires ou pour faire connaître des parcours plus sécurisés dans les quartiers,*
 - *par l'accroissement du réseau de sentiers de randonnée, Balades en Albigeois, initié en 2007, et qui compte en 2014, 17 sentiers sur 135 km.*
 - *par un programme d'aménagement de l'espace public en cohérence avec les objectifs du plan de déplacements urbains: l'amélioration des trottoirs ainsi que la pose de bancs seront recherchées.*

L'utilisation des transports en commun est une orientation marquée des politiques de mobilité de l'agglomération. La qualité des fréquences et la lisibilité des trajets sont les lignes fortes de sa stratégie, dans un cadre budgétaire qui doit assurer l'équilibre entre le financement du service par l'usage et la participation du contribuable. Des parkings de co-voiturage, desservis par des lignes de bus à cadencement renforcé et par des liaisons douces

sont progressivement créés en entrées d'agglomération et le long de la rocade sur les voies pénétrantes principales.

▲ *La promotion de l'offre globale du territoire en matière de mobilité durable devra être poursuivie.*

▲ *Plus que jamais, l'attention sera portée à encourager les plans de déplacements d'entreprises et d'administration: favoriser la participation de l'employeur à 50% du coût abonnement mensuel*

Au-delà des aménagements dédiés aux modes doux, c'est en effet sur le plan des services et des comportements que l'accent devra être mis, en favorisant des dispositifs innovants.

▲ *L'Albigeois a ainsi été retenu pour mettre en place un contrat local de transition énergétique portant sur la mise en œuvre d'une stratégie multimodale sur son territoire.*

5. Engager la transition énergétique du territoire

Résolution forte du projet d'agglomération, l'adoption du **plan climat énergie territorial** est et restera la feuille de route du territoire, en déclinant des actions visant à réduire les consommations énergétiques :

- de la communauté d'agglomération dans les transports et les déplacements (transports en communs, collecte des déchets, parc automobile), dans ses bâtiments et équipements, en matière d'éclairage public ;
- des habitants : développement de la marche et du vélo, utilisation des moyens de transports (transports urbains, transports départementaux et régionaux) ;
- des collectivités et entreprises, et à sensibiliser la population, les collectivités et les entreprises.

▲ *Le plan climat énergie territorial sera complété par un volet indépendance énergétique et la promotion de techniques vertueuses en la matière.*

Le Grand Albigeois portera ses efforts pour mettre en œuvre un territoire à énergie positive avec pour objectif de tendre à l'indépendance énergétique à l'échéance du présent projet d'agglomération.

▲ *un effort tout particulier sera poursuivi sur les économies d'énergie liées à l'éclairage public: les expérimentations liées à l'extinction totale ou partielle de l'éclairage seront poursuivies, en fonction des contraintes liées aux divers secteurs du territoire qui, pour de multiples raisons, ne pourront pas tous faire l'objet de cette extinction. Des réductions de la durée d'éclairage ou de l'intensité de la lumière pourront dans ces espaces être des solutions envisageables.*

La communication sur l'engagement fort du territoire albigeois pour son indépendance énergétique est un enjeu primordial. La réussite de cette ambition repose sur sa lisibilité pour la population et pour tous les acteurs du territoire.

L'indépendance énergétique repose d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, d'autre part sur l'utilisation d'énergies renouvelables (notamment le solaire).

▲ *Un cadastre solaire pourrait être réalisé pour recenser le potentiel solaire de chaque bâtiment du territoire.*

▲ *L'agglomération poursuivra de plus sa mobilisation pour les nouvelles énergies durables et son soutien aux projets développés dans ce cadre. Des initiatives privées et publiques sont en développement (bus multi-hybride, filière hydrogène) et doivent être suivies avec attention.*

Le domaine du traitement des déchets est visé par la loi de transition écologique et ce gisement devra donner matière à valorisation énergétique.

L'Albigeois a cherché à assurer son indépendance vis-à-vis des solutions de débouchés les plus performantes et dans l'optique de maîtriser le coût usager.

▲ *Un partenariat pourra être utilement développé avec le syndicat départemental Trifyl pour des solutions pérennes et innovantes, fiables économiquement et performantes pour l'indépendance énergétique du territoire. Ces solutions ne doivent néanmoins pas faire obstacle à une pratique de réduction du déchet à la source voire à la mise en œuvre d'une valorisation spécifique du bio-déchets.*



Plus que la place du Grand Albigeois dans la nouvelle région Occitanie, dont il est la dixième agglomération par sa population, sa capacité d'innovation et d'adaptation sera un enjeu important dans les prochaines années.

Il s'agira d'assurer dans la durée et dans ce nouveau cadre régional l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations, d'offrir une qualité de vie et de services à ses habitants et garantir sa compétitivité économique.

Il importe que le territoire conserve le maillage de services d'Etat existants et que la structuration en grande région ne donne pas prétexte ou fondement à des relocalisations d'unités de forces de sécurité ou de services d'administrations déconcentrées.

Pour réussir son développement, le Grand Albigeois devra aussi prendre en compte les évolutions permanentes de la société (nouveaux modes de vie, évolution des conditions de vie, nouvelles technologies de communication).

Sa capacité d'innovation économique et technologique doit diffuser dans le territoire et aborder également le champ social.

Favoriser les transversalités et les continuités géographiques ou fonctionnelles est préférable, chaque fois que cela sera possible, à la superposition de réponses d'intérêt strictement local.

CAP 2030



COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS